

Communiqué de presse

Enfouissement de bulles à verre : 4 nouveaux sites

Bruxelles, le 4 août 2013. Les bulles à verre de 4 sites dans les différents quartiers de la Ville (le Pentagone, Laeken, Haren et Neder-Over-Heembeek) seront enfouies cette semaine. Les travaux d'enfouissement démarrent ce lundi 5 août à Haren et se poursuivent tout au long de la semaine pour équiper la Ville de ce mobilier aux nombreux avantages.

En collaboration avec l'Agence régionale Bruxelles-Propreté, le Service Propreté de la Ville de Bruxelles a identifié 4 sites pour l'enfouissement des bulles à verre, dans les différents quartiers :

- Au Centre-Ville, derrière l'église Sainte-Catherine ;
- À Laeken, au coin de l'avenue Houba De Strooper et de l'avenue Jean Sobieski ;
- À Haren, au coin de la rue de la Paroisse et de la rue de Verdun, et
- À Neder-Over-Heembeek, au Val Maria ;

La Ville de Bruxelles compte déjà trois sites de bulles à verre enterrées : au croisement des Boulevards d'Ypres et de Dixmude au Centre-Ville, au rond-point Demeer à Laeken et à l'avenue Wannecouter à Neder-Over-Heembeek.

« Les bulles à verre enterrées présentent de nombreux avantages » souligne l'Echevine de la Propreté publique, Karine Lalieux. « Outre le dégagement urbain qui offre de plus belles perspectives en terme urbanistique, elles permettent une réduction des nuisances sonores, une plus grande accessibilité des personnes à mobilité réduite et une réduction des dépôts clandestins à leur proximité. »

L'enfouissement des bulles à verre nécessite que les sites soient libres d'impétrants. Il ne peut y avoir ni câble, ni tuyaux, ni canalisation dans le sous-sol. Les études de sous-sols sont réalisées par la Ville de Bruxelles. *« A Bruxelles, et plus particulièrement dans le Pentagone, il est difficile de trouver des sites sans câble, sans tuyaux et sans canalisation dans les sous-sols. »* précise l'Echevine de la Propreté, Karine Lalieux.

Pour rappel, la gestion, l'entretien et la collecte des bulles à verre sont de la responsabilité de l'Agence régionale Bruxelles-Propreté. Le choix des emplacements est une prérogative communale. L'enfouissement des bulles à verre est financé par la Région. La définition des sites et l'étude du sous-sol sont réalisés par la commune.

romain.dereusme@brucity.be - 0485/41.59.57